



Organisation de l'aviation civile internationale

Tél. : +1 (514) 954-8220/8221 Fax : +1 (514) 954-6376
Courriel : info@icao.int Site web : www.icao.int

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'OACI

PUBLICATION IMMÉDIATE

PIO 12/05

LA JOURNÉE DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE PRONE UNE AVIATION ÉCOLOGIQUE

MONTRÉAL, le 30 novembre 2005 — « *Vers une aviation écologique — assurer le maximum de compatibilité entre le développement sûr et ordonné de l'aviation civile et la qualité de l'environnement* », tel est le thème de l'édition 2005 de la Journée de l'aviation civile internationale, célébrée tous les ans le 7 décembre pour commémorer la création de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) à cette même date en 1944.

Évoquant le rôle de l'OACI dans l'effort mondial pour assurer un développement plus durable du secteur de l'aviation, le Président du Conseil de l'OACI, M. Assad Kotaite, a appelé l'attention sur une série de normes, de politiques et d'éléments indicatifs publiés par l'Organisation depuis plus d'une quarantaine d'années et sur le fait que, grâce à ces initiatives, les vols sont aujourd'hui 70 % plus efficaces, plus propres et plus silencieux que dans les années 1970. L'application de la technologie des satellites à la navigation aérienne, par exemple, permet de tracer des itinéraires plus directs, qui ont pour effet de réduire la consommation de carburant et, par conséquent, la pollution.

M. Kotaite a cependant souligné que « la libéralisation du transport aérien et la croissance remarquable de ce secteur progressent à un rythme plus rapide que les réalisations environnementales et il faut donc que les efforts déployés dans le domaine de l'environnement s'accompagnent d'une plus grande concertation ».

Les travaux de l'OACI dans ce domaine sont réalisés, depuis 1983, par le Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP), un forum mondial pour la discussion et l'échange de vues, la collecte d'informations et la formulation de recommandations. Le CAEP est formé d'experts d'États contractants de l'OACI, d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales ainsi que de membres de la communauté aéronautique mondiale préoccupés par les questions environnementales.

« L'entrée en vigueur, le 16 février 2005, du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a donné un nouveau souffle aux travaux de l'OACI pour limiter ou réduire les émissions de gaz à effet de serre et a renforcé le rôle de chef de file de l'Organisation dans le domaine de l'aviation et du changement climatique. Ce Protocole invite notamment les pays industrialisés du monde à travailler par l'intermédiaire de l'OACI pour limiter les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'aviation civile internationale », a expliqué M. Kotaite.

Le Secrétaire général de l'OACI, M. Taïeb Chérif, a décrit brièvement comment l'Organisation a récemment renforcé son engagement *vers une aviation écologique* par la mise en place d'une série complète de programmes et d'activités axés sur les résultats, qui guideront son action et celle de la communauté aéronautique mondiale dans les années à venir.

« L'année dernière, le Conseil de l'OACI a adopté six Objectifs stratégiques qui accordent une haute priorité à la protection de l'environnement, et le nouveau plan d'activités de l'Organisation confirme le rôle de l'OACI en tant qu'organisation internationale prépondérante dans la recherche de mesures unifiées et coordonnées pour réduire les incidences de l'aviation civile sur l'environnement », a-t-il déclaré.

Soulignant que la définition de politiques d'atténuation et de prévention doit reposer sur des informations fiables et que l'OACI coopère avec divers organes des Nations Unies et des établissements de recherche à l'élaboration de rapports scientifiques qui permettent de mieux comprendre les incidences de l'aviation sur l'environnement, M. Chérif a confirmé que l'Organisation publiera en 2007 son premier rapport sur l'environnement, qui constituera une source d'informations documentées et une ressource référentielle pour les débats des Assemblées triennales de l'OACI.

M. Chérif a salué et remercié les importants partenaires de l'Organisation pour le rôle qu'ils ont joué dans l'effort collectif « en vue de fournir aux citoyens du monde le mode de transport aérien le plus propre qu'il nous est possible de créer. La tâche n'est pas facile, mais nous devons réussir afin d'assurer le développement futur du transport aérien. »

« L'amélioration des performances environnementales de l'aviation est un défi auquel nous attachons tous une grande importance et nous espérons que nos efforts pour réaliser *une aviation écologique* seront soutenus par une coopération mondiale constante, afin que le transport aérien respecte le plus possible l'environnement jusqu'à ce que d'autres sources de carburant et d'autres technologies nous permettent un jour d'éliminer ses incidences négatives sur l'environnement », a-t-il conclu.

Institution spécialisée des Nations Unies, l'OACI a été créée en 1944 pour promouvoir le développement sûr et ordonné de l'aviation civile internationale dans le monde. Elle établit les normes et les règles nécessaires à la sécurité, à la sûreté, à l'efficacité et à la régularité de l'aviation ainsi qu'à la protection de l'environnement en aviation. Elle est en outre l'instrument de la coopération entre ses 189 États contractants dans tous les domaines de l'aviation civile.

**Message du Président du Conseil
de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI),
M. Assad Kotaite,
à l'occasion de la célébration mondiale
de la Journée de l'aviation civile internationale, le 7 décembre 2005**

L'OACI joue, depuis près de 40 ans, un rôle de premier plan pour assurer le maximum de compatibilité entre le développement sûr et ordonné de l'aviation civile et la qualité de l'environnement, et cette action est au cœur du thème de la Journée de l'aviation civile internationale de cette année — *Vers une aviation écologique.*

L'action de l'OACI a toujours été guidée par le principe que nous n'avons qu'un seul ciel et qu'une seule planète et que nous partageons la responsabilité de les protéger l'un et l'autre en réduisant au minimum ou en supprimant les effets préjudiciables de l'aviation sur l'environnement, comme le bruit aux aéroports et au voisinage des aéroports ainsi que les émissions des moteurs d'aviation à l'échelon local et en altitude.

Dans l'exercice de ses responsabilités, l'Organisation a élaboré toute une série de normes, de politiques et d'éléments indicatifs pour l'application de mesures intégrées tenant compte des perfectionnements techniques, de procédures d'exploitation, d'une organisation appropriée de la circulation aérienne, de la planification judicieuse des aéroports et des terrains ainsi que de l'utilisation de mesures fondées sur le marché. L'application de la technologie des satellites à la navigation aérienne, par exemple, permet de tracer des itinéraires plus directs, qui ont pour effet de réduire la consommation de carburant et, par conséquent, la pollution.

Grâce à toutes ces initiatives, les vols sont aujourd'hui 70 % plus efficaces, plus propres et plus silencieux que dans les années 1970. Cependant, la libéralisation du transport aérien et la croissance remarquable de ce secteur progressent à un rythme plus rapide que les réalisations environnementales et il faut donc que les efforts déployés dans le domaine de l'environnement s'accompagnent d'une plus grande concertation.

In 2004, l'OACI a adopté trois grands objectifs environnementaux pour :

- a) limiter ou réduire le nombre de personnes exposées à un niveau élevé de bruit des aéronefs ;
- b) limiter ou réduire l'incidence des émissions de l'aviation sur la qualité de l'air à l'échelon local ;
- c) limiter ou réduire l'incidence des émissions de gaz à effet de serre de l'aviation sur le climat mondial.

Le Comité de la protection de l'environnement en aviation (CAEP) de l'OACI regroupe les ressources nécessaires pour réaliser ces objectifs et constitue, depuis 1983, un forum mondial pour la discussion et l'échange de vues, la collecte d'informations et la formulation de recommandations. Le CAEP est formé d'experts d'États contractants de l'OACI, d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales ainsi que de membres de la communauté aéronautique mondiale préoccupés par les questions environnementales.

L'entrée en vigueur, le 16 février 2005, du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a donné un nouveau souffle aux travaux de l'OACI pour limiter ou réduire les émissions de gaz à effet de serre et a renforcé le rôle de chef de file de

l'Organisation dans le domaine de l'aviation et du changement climatique. Ce Protocole invite notamment les pays industrialisés du monde à travailler par l'intermédiaire de l'OACI pour limiter les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'aviation civile internationale.

Nous avons fait beaucoup de chemin, certes, mais il nous reste encore beaucoup de chemin à parcourir. L'aviation est un rêve universel devenu réalité. Elle contribue au développement économique, social et culturel des peuples et des pays du monde entier. Elle fait partie intégrante de nos vies dans une société mondiale. Nous avons tous une responsabilité collective de promouvoir une *aviation écologique* pour les générations à venir, et l'OACI ouvrira la voie.

**Message du Secrétaire général
de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI),
M. Taïeb Chérif,
à l'occasion de la célébration mondiale
de la Journée de l'aviation civile internationale, le 7 décembre 2005**

Animée par sa longue tradition et son ouverture sur l'avenir, l'OACI a récemment renforcé son engagement envers *une aviation écologique* par la mise en place d'une série complète de programmes et d'activités axés sur les résultats, qui guideront son action et celle de la communauté aéronautique mondiale dans les années à venir.

L'année dernière, le Conseil de l'OACI a adopté six Objectifs stratégiques qui accordent une haute priorité à la protection de l'environnement, et le nouveau plan d'activités de l'Organisation confirme le rôle de l'OACI en tant qu'organisation internationale prépondérante dans la recherche de mesures unifiées et coordonnées pour réduire les incidences de l'aviation civile sur l'environnement. La création d'un Groupe de l'environnement au sein du Secrétariat de l'OACI contribuera également au succès de son programme environnemental.

L'OACI va de l'avant en s'appuyant sur une solide expérience dans l'élaboration de normes de certification pour le bruit des aéronefs et les émissions des moteurs d'aviation, et dans la définition de politiques visant à réduire au minimum les effets de l'exploitation des aéronefs sur l'environnement. Ses initiatives récentes relatives au changement climatique comprennent un modèle et des éléments indicatifs sur les mesures volontaires, ainsi que des informations sur les possibilités opérationnelles de réduire la consommation de carburant et les émissions.

L'OACI envisage aussi l'utilisation d'options fondées sur le marché pour réduire les émissions des moteurs d'aviation, comme la participation de l'aviation à des programmes d'échange de droits et le recours à des redevances sur les émissions liées à la qualité de l'air local. L'Organisation élabore actuellement des directives à l'intention des États contractants qui souhaitent appliquer ces mesures et elle prévoit les terminer à temps pour la prochaine session ordinaire de l'Assemblée de l'OACI (automne 2007), qui déterminera l'orientation de l'action future de l'Organisation.

La définition de politiques d'atténuation et de prévention doit reposer sur des informations fiables. L'OACI coopère avec divers organes des Nations Unies et des établissements de recherche à l'élaboration de rapports scientifiques qui permettent de mieux comprendre les incidences de l'aviation sur l'environnement. Le *Rapport spécial sur l'aviation et l'atmosphère planétaire*, produit en 1999 à la demande de l'OACI par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), en est un exemple. L'aviation est le premier sous-secteur industriel qui a fait l'objet d'un rapport spécialisé sur ses effets actuels et éventuels sur l'atmosphère.

Au printemps 2007, l'OACI publiera son premier rapport sur l'environnement, qui constituera une source d'informations documentées et une ressource référentielle pour les débats des Assemblées triennales de l'OACI. Il constituera aussi un précieux document d'information publique sur les activités environnementales de l'Organisation pour les principaux partenaires de l'OACI et autres parties intéressées qui ne participent pas à l'Assemblée, notamment la communauté aéronautique, certains organes des Nations Unies et organismes non gouvernementaux, les universités et les médias.

Je saisis cette occasion pour saluer et remercier ces importants partenaires pour le rôle qu'ils ont joué dans notre effort collectif en vue de fournir aux citoyens du monde le mode de transport aérien le plus propre qu'il nous est possible de créer. La tâche n'est pas facile, mais nous devons réussir afin d'assurer le développement futur du transport aérien.

L'amélioration des performances environnementales de l'aviation est un défi auquel nous attachons une grande importance et nous espérons que nos efforts pour réaliser ***une aviation écologique*** seront soutenus par une coopération mondiale constante, afin que le transport aérien respecte le plus possible l'environnement jusqu'à ce que d'autres sources de carburant et d'autres technologies nous permettent un jour d'éliminer ses incidences négatives sur l'environnement.